



# DICRIM

ÉDITION 2018

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES  
**RISQUES MAJEURS**

*« Comment agir et réagir »*  
**LE GUIDE PRATIQUE**







La sécurité des Salonais est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale. Rentrent dans ce dispositif de prévention : la création du nouveau centre de supervision urbain, de nouveaux locaux et outils pour la Police municipale, le développement de la vidéoprotection, la création de la réserve communale, des partenariats de chaque instant avec les forces de l'ordre nationales, les sapeurs-pompiers, les instances de Justice...

La sécurité des biens et des personnes de Salon-de-Provence, c'est aussi la prévention des catastrophes naturelles. À cette fin, et conformément à la réglementation en vigueur, le présent document vous informe des risques majeurs identifiés et cartographiés à ce jour sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'événement. Il mentionne également les actions menées afin de réduire au mieux les conséquences de ces risques.

De plus, je vous invite à vous inscrire à "Alerte Citoyens" afin d'être prévenu dans un temps très court des risques et catastrophes qui pourraient survenir sur notre territoire. C'est un nouvel outil de prévention au service des Salonais.



**Nicolas Isnard**

Maire de Salon-de-Provence, Conseiller Régional

**DIRECTION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DES PRÉVENTIONS**

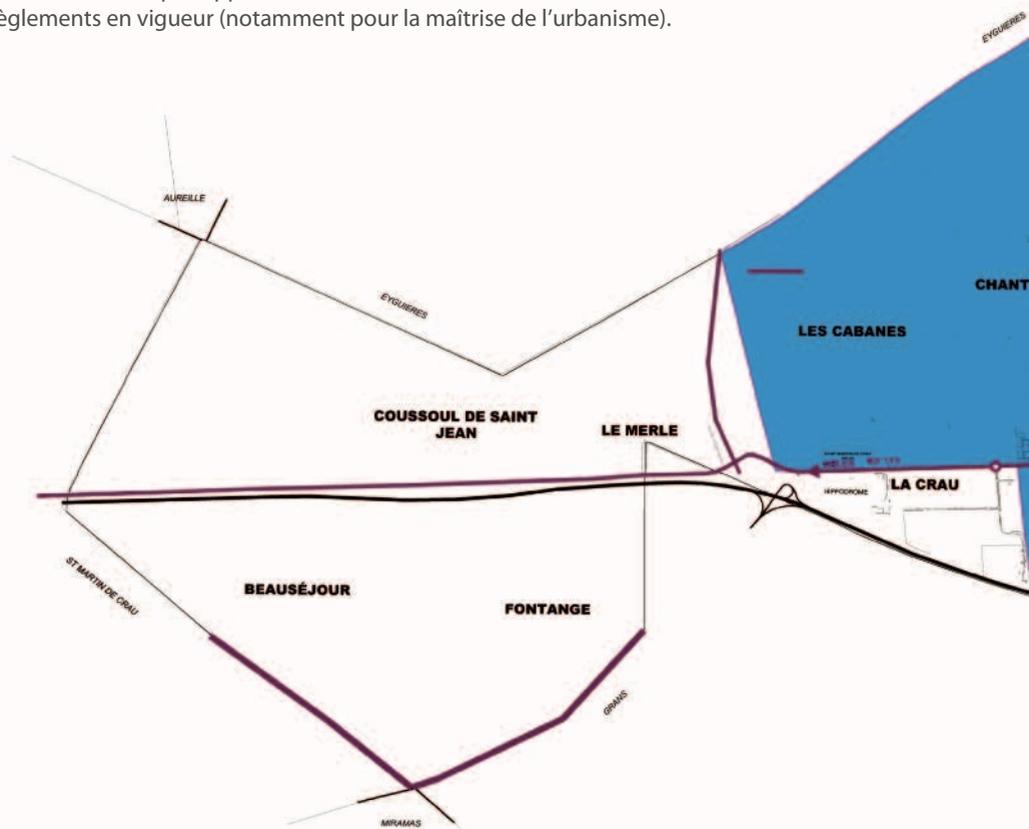
**Service Prévention des Risques - 65 avenue Michelet**

**Tél. 04 90 17 02 16 / 04 90 17 02 18**

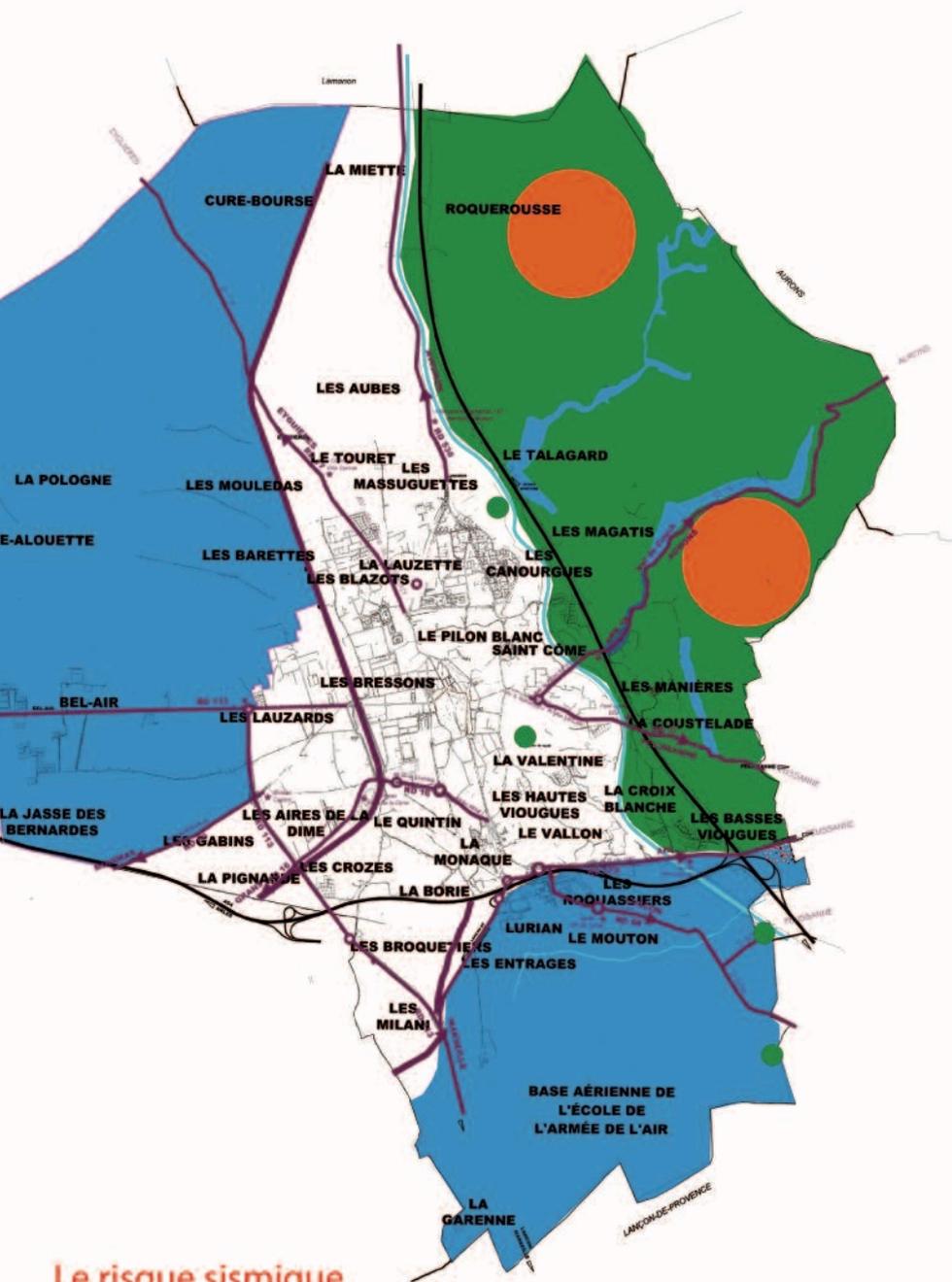
**[www.salondeprovence.fr](http://www.salondeprovence.fr)**



Avertissement : les documents cartographiques du DICRIM n'ont pas valeur réglementaire, ni pour l'occupation des sols, ni en matière de contrat d'assurance. Le DICRIM n'est donc pas opposable à un tiers et ne se substitue en aucun cas aux règlements en vigueur (notamment pour la maîtrise de l'urbanisme).



-  Inondation, stagnation et ruissellement des eaux pluviales, expansions des crues
-  Feux de forêt
-  Mouvements de terrain
-  Transports de matières dangereuses sur voies ferrées, routières et par canalisations



Le risque sismique concerne tout le territoire salonais





**Le DICRIM est un document d'information communal sur les risques majeurs. Il est établi par la commune à destination de la population vivant sur le territoire salonais. L'objectif du DICRIM est d'informer le citoyen des risques majeurs encourus sur le territoire et de ce qu'il doit faire en situation de crise.**

**Le DICRIM est issu du dossier départemental des risques majeurs (DDRM) réalisé et diffusé par la préfecture des Bouches-du-Rhône en octobre 2015 qui présente et décrit les risques sur la commune de Salon-de-Provence. Son objectif est d'apporter les informations sur la conduite à tenir, avant, pendant et après.**



Le risque majeur est la possibilité d'un événement (aléa) d'origine naturelle ou résultant de l'action humaine, impliquant un grand nombre de personnes ou occasionnant des dommages majeurs sur l'environnement (enjeux). Il est caractérisé par sa faible fréquence et par sa gravité.

L'alerte est la diffusion d'un signal sonore par une sirène pour prévenir la population lors d'une catastrophe. Elle permet à chacun de prendre les postures de sécurité et les mesures de sauvegarde adaptées.

Des véhicules de secours ou municipaux équipés de haut-parleurs peuvent diffuser des consignes précises.

Le site internet de la ville ainsi que les panneaux lumineux de communication peuvent également être utilisés.

Lors d'une alerte les services de radios et de télévisions autorisés diffusent des messages indiquant les mesures de protection de la population et la conduite à tenir pour se prémunir des risques encourus.

Par ailleurs, si vous souhaitez être alertés en temps réel d'un risque imminent (tempête, canicule, inondation, incendie, accident industriel, séisme,...), inscrivez-vous gratuitement sur "Alerte Citoyens" en quelques clics.

C'est un service de notification d'alertes pour SMS ou message vocal, mis en place par la ville. RDV sur le site [www.salondeprovence.fr](http://www.salondeprovence.fr).

**C'est un outil essentiel et indispensable pour s'informer. Il est nécessaire de disposer d'une radio à piles, utilisables en toutes circonstances.**

**France Bleu Provence  
103.6**





Il correspond essentiellement aux crues torrentielles de la Touloubre. Ce type d'inondation est dû à de violentes précipitations sur le bassin versant. Les zones qui peuvent être soumises à ce risque sont situées au sud-est de l'agglomération.

Le risque de ruissellement pluvial est également présent sur le territoire communal et les zones identifiées sont les fonds de Vallons du Vabre du Tallagard, du Val de Cuech et des Manières.

Le risque d'inondation par stagnation des eaux de pluies concerne aussi le secteur Ouest de Bel-Air/ la Crau.

La commune a fait l'objet de plusieurs reconnaissance de catastrophes naturelles pour cause d'inondations et coulées de boue en 1986, 1987, 1994 ainsi qu'en Novembre 2015.































